

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Le public est informé que, par délibération en date du 19 Mai 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a prescrit la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Est de la Communauté de Communes et défini les modalités de concertation. Cette révision allégée a pour objectif d'étendre la zone 1AUE sur la Commune de Haute Avesnes.

Pendant la période de concertation préalable, le public peut contribuer au projet en :

- consultant le site internet www.campagnesartois.fr/plui
- écrivant par mail à revision2-pluiest@campagnesartois.fr
- téléphonant au 03.21.220.200
- écrivant à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : 1050 avenue François Mitterrand – 62810 Avesnes le Comte

Un dossier de concertation et un registre de concertation sont également disponibles :

- au siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, 1050 avenue François Mitterrand, 62810 Avesnes le Comte
- à la Mairie de Haute Avesnes, 4 Rue de Frévin, 62144 Haute-Avesnes

Ces dossiers seront tenus à la disposition du public qui pourra formuler ses observations sur les registres prévus à cet effet à compter du 23 Mai 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et ce, pendant toute la durée de la concertation.